ATTESTATION DE PARUTION
Groupe SUD OUEST

Quotidien : **SUD OUEST**
Date de parution : vendredi 06 septembre 2024.
Département de diffusion : 33 - Gironde

Fait à Bordeaux, le vendredi 06 septembre 2024

BEYCHAC & CAILLEAU

Commune de BEYCHAC ET CAILLEAU

AVIS D'ENQUETES PUBLIQUES CONJOINTES

- du projet de révision n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (P de la commune de Beychac et Cailleau - et de la suppression de la Servitude d'Utilité Publique AC1 d Saint-Jean Baptiste de Cameyrac sur le territoire de la commune de Beychac et Cailleau

Par arrêté n° 2024-101 en date du 6 août 2024 le Maire de Beychac et Cailleau a ordonné l'ouverture des enquêtes publiques conjointes afin de permettre au public de consulter les dossiers complets, de s'informer et/ou de déposer ses observations et propositions sur les projets décrits ci-après.

OBJETS DES ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES : Les enquêtes publiques conjointes porteront sur le projet de révision n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Beychac et Cailleau et sur la suppression de la Servitude d'Utilité Publique AC1 de l'église Saint-Jean Baptiste de Cameyrac sur le territoire de la commune de Beychac et Cailleau. Le PLU a pour objet de définir, organiser et réglementer la destination des sols, les constructions et les aménagements réalisés sur le territoire communal. Le PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale. La suppression de la servitude d'utilité publique AC1 vise à substituer le périmètre de protection composé d'un rayon de 500 mètres (servitude AC1) autour d'un monument historique par un nouveau périmètre appelé «Périmètre Délimité des Abords» (PDA).

DURÉE ET SIÈGE DES ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES : Les enquêtes publiques conjointes se dérouleront en mairie **du 3 septembre 2024 (ouverture à 8 h 00) au 2 octobre 2024 inclus (clôture à 17 h 30), soit 30 jours consécutifs**. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie au 1 route de la mairie 33750 BeychAC et Cailleau.

COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR : **M. Joseph PICO**, officier de l'armée de terre à la retraite, a été désigné par le président du tribunal administratif de Bordeaux comme commissaire enquêteur titulaire et **M. Walter ACCHIARDI** comme commissaire enquêteur suppléant.

PERSONNE PUBLIQUE RESPONSABLE : La mairie, représentée par le maire M. Philippe GARRIGUE et son conseil municipal, est l'autorité responsable du projet de révision n° 2 du PLU de Beychac et Cailleau et du projet de suppression de la servitude d'utilité publique AC1 auprès de laquelle des informations peuvent être demandées à l'adresse, jours et horaires d'ouverture habituels de la mairie.

MODALITES DE CONSULTATION DES DOSSIERS : Les dossiers d'enquêtes publiques conjointes seront tenus à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :
- Au format papier au siège de l'enquête publique, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public tels que visés en bas de page,
- Sur un poste informatique à la Médiathèque de Beychac et Cailleau, à l'adresse, jours et horaires d'ouverture visés en bas de page,
- En ligne, sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : https://www.beychac-cailleau.fr/cadre-de-vie/urbanisme/plan-local-durbanisme/

Les dossiers d'enquêtes publiques conjointes sont communicables à toute personne sur sa demande et à ses frais. Ils contiennent notamment :
- Le projet de révision n° 2 du PLU arrêté par Conseil Municipal, le bilan de la concertation préalable, les avis émis par les Personnes Publiques Associées et différentes entités consultées, les avis de l'Autorité Environnementale (MRAe), de la CDPENAF et de l'INAO.
- Le dossier de suppression de la servitude d'utilité publique AC1.

MODALITES DE DEPOT D'OBSERV PUBLIC : Chacun pourra adresser ses observ lesquelles seront consignées :
- Dans les registres d'enquête à feuillets n paraphés par le Commissaire-Enquêteur, et ac l'enquête publique visé en bas de page,
- Par courrier adressé à Monsieur Enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête pu page,
- Par courrier électronique adressé à Mons Enquêteur avec pour objet «Révision n Suppression de la servitude AC1» à l'adres urbanisme@beychac-cailleau.fr
- Par oral ou par écrit lors des permanences tenues Enquêteur au siège de l'enquête publique à suivants :
- **Mardi 3 septembre 2024 : de 9 h 00 à**
- **Samedi 14 septembre 2024 : de 9 h 00**
- **Vendredi 20 septembre 2024 : de 14 h**
- **Jeudi 26 septembre 2024 : de 9 h 00 à**
- **Mercredi 2 octobre 2024 : de 14 h 00 à**

Les observations, y compris celles dép électronique, seront tenues à la disposition d l'enquête dans les meilleurs délais. L propositions transmises par voie électronique serc internet de la commune : https://www.beychac-c urbanisme/plan-local-durbanisme/
Ces observations du public seront consultables personne qui en fait la demande pendant toute

À L'ISSUE DE L'ENQUÊTE PUBLIQU conclusions motivées du Commissaire-Enc à la disposition du public pendant un an à de l'enquête publique conjointe, en mairie d'ouverture habituels, sur le site intern https://www.beychac-cailleau.fr/, ainsi qu'au de la préfecture de Gironde. A l'issue de Municipal se prononcera par délibérations sur l révisé, éventuellement modifié pour tenir cor été joints au dossier, des observations du pu commissaire-enquêteur, ainsi que sur la suppr d'utilité publique AC1 portant création du p abords (PDA) de l'église de Cameyrac.

Siège de l'enquête publique : Mairie de 1 route de la mairie, 33750 Beychac et Cailleau
- Mardi, mercredi et jeudi de 8 h 00 à 12 h 00 et
- Vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à

Poste informatique : Médiathèque de Beyc de la mairie, 33750 Beychac et Cailleau :
- Mardi de 14 h 00 à 18 h 00 ;
- Mercredi de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à
- Vendredi de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- Samedi de 10 h 00 à 16 h 30.